

**République Française**

Département du Gard

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

**Nombre de délégués**

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

18 titulaires et 18 suppléants

Présents :

9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :

9 titulaires

- dont suppléés : 2
- dont représentés : 2

16 suppléants

Votants : 13

Date de la convocation

7 janvier 2021

Numéro de la délibération

21-10

**Objet de la Délibération**

Désignation des représentants du  
PETR au Site remarquable du Goût  
Les Olivettes du Pays de Nîmes

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à dix-sept heures,  
Le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de  
l'Hémicycle au Colisée 3, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :**

***Pour la communauté D'AGGLOMERATION Nîmes Métropole :***

*Titulaires : Mesdames Mary BOURGADE, Marie-Françoise MAQUART et  
Messieurs Rémi NICOLAS et Bruno FERRIER.*

*Suppléants : Madame Valérie MAGGI*

***Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :***

*Titulaires : Mesdames Myriam NESTI, Claudine SEGERS et Messieurs Jean-Marie  
FOURNIER, Thierry PESENTI et Max SOULIER,*

*Suppléante : Madame Hélène DEYDIER*

**Avaient donné pouvoir :**

*Monsieur Gilles DUMAS à Madame Myriam NESTI*

*Monsieur Yoann GILLET à Monsieur Max SOULIER*

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu les statuts** de l'association Site Remarquable du Goût Les Olivettes du  
Pays de Nîmes ;

Il est exposé que :

L'association Site Remarquable du Goût Les Olivettes du Pays de Nîmes,  
régie par la loi du 1er juillet 1901, a été créée en 2012 à l'initiative du Pays  
Garrigues et Costières de Nîmes et de Gard Tourisme pour mettre en œuvre  
une démarche de valorisation autour d'un produit emblématique du  
territoire : les AOP Olive et Huile d'Olive de Nîmes et des patrimoines  
naturels et culturels, des paysages et des savoirs faire liés à cette production.

D'une manière générale, l'association engage toutes les actions nécessaires  
pour poursuivre cet objectif, à travers la mise en réseau et la synergie des  
acteurs, et la mise en œuvre, en liaison avec la Fédération Nationale des Sites  
Remarquables du Goût, d'un programme d'actions (animation, promotion,  
formation...). Elle mène également des actions de commercialisation via les  
Salons « Sites Remarquables du Goût » organisés dans une vingtaine de sites  
en France, et valorisent les atouts touristiques et gastronomiques de notre  
territoire.

L'association est composée de 4 collèges :

Le Collège des membres de droit (Le PETR Garrigues et Costières de  
Nîmes, le Syndicat des AOP Olive de Nîmes et Huile d'Olive de Nîmes,  
Gard Tourisme, la commune de Nîmes et la commune de Marguerittes)

Le Collège des membres professionnels : Tourisme, Agriculture, Culture,  
Environnement.

Le Collège des collectivités Territoriales et Offices de tourisme (hors  
membres de droit)

Les membres associés à leur demande

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au Conseil  
d'Administration.

# République Française

Département du Gard

## Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
18 titulaires et 18 suppléants

Présents :  
9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :  
9 titulaires  
- dont suppléés : 2  
- dont représentés : 2  
16 suppléants

Votants : 13

## Date de la convocation

7 janvier 2021

## Numéro de la délibération

21-10

## Objet de la Délibération

Désignation des représentants du  
PETR au Site remarquable du Goût  
Les Olivettes du Pays de Nîmes

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Le

## Candidatures :

Titulaire	Suppléant
Mary BOURGADE	Marie-Françoise MAQUART
Max SOULIER	Julien SANCHEZ

Il est procédé au vote à main levée  
Nombre de votants : 13 (9 présents et 2 pouvoirs)  
Nombre de suffrages exprimés : 13

## Nombre de suffrages obtenus

Mary BOURGADE : 10 voix  
Max SOULIER : 3 voix  
Marie-Françoise MAQUART : 10 voix  
Julien SANCHEZ : 3 voix

## Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De désigner pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association Les Olivettes du Pays de Nîmes :

Titulaire	Suppléante
Mary BOURGADE	Marie-Françoise MAQUART

- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

## DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations  
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS

